

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**29 JANVIER 2013**

L'an deux mil treize le vingt-neuf janvier le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gilbert Allard, Maire.

Présents ou représentés: Gilbert Allard, Serge Boex, Henri Mouille, Michel Roux, Serge Contat, Franca Viviand, Laurent Aegerter, Gérard Burnier, Annick Desternes., Claude Montagne, Francis Baulet, Jean Bernard Bibollet, Josette Rivollet

Excusé : Yvan Rosnoble

Absent : Pierre Bergoend

Monsieur Serge Boex est élu secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 26 novembre 2012 : Aucune observation n'étant soulevée, le procès-verbal est approuvé.

1 Suivi du projet FISAC de création de logements et de commerces.

Monsieur le Maire rappelle aux élus le projet FISAC de création de logements et de commerces mis en place depuis plusieurs années avec l'aide de la responsable FISAC de la CCPR. Il indique qu'Eva Kichenama est responsable au sein de la commune de Cornier du suivi de ce dossier.

Dans un premier temps, au mois de novembre 2012, il était primordial de diffuser l'information auprès des différents canaux de diffusion comme les journaux locaux, les radios, les chaînes de télévision locales et les sites des fédérations professionnelles. L'information a également été intégrée sur le site de la commune. Une conférence de presse a eu lieu le 13/11/2012 dans le but de lancer l'appel à candidatures de commerçants.

Dans un deuxième temps, une relance a eu lieu durant le mois de janvier 2013 auprès des commerçants intéressés et des médias afin de récupérer des dossiers de candidatures complets. En parallèle, un questionnaire à destination de la population a permis à la commune de mieux cerner les demandes des administrés quant aux commerces, produits et horaires. Un premier bilan dénote un grand intérêt pour l'installation d'une boulangerie-pâtisserie, d'une boucherie et d'une épicerie qui seraient ouverts en soirée en semaine, le samedi et le dimanche matin.

Parmi les dossiers de commerçants, une personne propose de développer un salon de thé / crêperie. M. BAULET indique qu'un tel projet pourrait être difficilement

rentable dans une commune à l'échelle de Cornier. Il trouve qu'un commerce multi-service serait plus adapté. De plus, il souhaiterait qu'il y ait un coiffeur, ce qui pourrait permettre d'amener des clients aux autres commerces.

Il convient aujourd'hui de remplir le dossier de demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de voter la délibération de demande d'une subvention de 253 800 euros auprès de la DIRECCTE.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

dépenses	HT	TTC	Recettes	montant
Locaux commerciaux	906 000.00€	1 083 576.00€	FISAC sur le HT : 30% sur 800 000 +10% sur 138 000	253 800€
3 boxes	32 000.00€	38 272.00€		(240 000+13 800)
			Emprunt et vente de terrains (100%) soit 681 200 €	
Total	938 000.00€	1 121 848.00€		

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité, cette délibération.

2. Documents d'urbanisme

• Permis de construire

La SCI Le hameau du Pralet a déposé un permis de construire route du Pralet pour 7 bâtiments et 54 logements en zone UH. Dossier transmis à la DDT pour instruction.

Monsieur Jeremy Sanchez a déposé un permis pour la rénovation d'une ancienne ferme à la madeleine zone UB. Dossier transmis à la DDT pour instruction.

• DP

Monsieur Franck Corcelle a déposé une déclaration préalable pour la réfection de sa toiture et la construction d'un escalier extérieur. Le dossier a été transmis à la l'ABF .

Monsieur Austoni Thierry a déposé une déclaration préalable pour l'implantation d'un abri bois. Avis favorable.

3. Modification du temps de travail d'Eva Kichenama

Suite à notre demande, le CTP a rendu un avis favorable à la modification du temps de travail d'Eva Kichenama. A compter du 1^{er} janvier 2013, le poste de rédacteur territorial à temps non complet 17.30/35 est remplacé par un temps de 24/35°.

4. Renouvellement de la convention de l'agence postale

La convention de l'agence postale arrivée à son terme est à renouveler pour une durée de 3 ans avec une indemnité pour la commune de 972 € mensuel. Les autres termes de la convention demeurent inchangés. Après lecture de la convention, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce renouvellement et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

5 :Convention avec ERDF

Erdf doit intervenir régulièrement en tant que concessionnaire sur les réseaux de distribution électrique ce qui entraîne des coupures. Dans ce contexte, la mise en place d'un dispositif de communication adapté entre ERDF, la commune et ses habitants peut apporter satisfaction. Après lecture de cette convention, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette nouvelle procédure et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

6. Site Internet

Michel Roux informe le conseil municipal que le paramétrage du nouveau site internet est terminé. Il reste à alimenter les différentes rubriques avant la formation. Michel Roux fera la liste pour chaque personne concernée. Monsieur Boex contactera Monsieur Moenne-Loccoz pour les photos.

7. Débat d'orientation budgétaire et calendrier des réunions finances

Dans le cadre de la préparation des budgets 2013, il est convenu que la commission finance se réunira le 11 février à 19 h, le 11 mars à 18 h afin de voter ces budgets le 25 mars.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année. Les dépenses d'investissement 2013 concernent la réhabilitation de l'école, les travaux de l'église, la rampe d'accès du vestiaire du foot, le remboursement à EPF, l'acquisition des locaux commerciaux et l'acquisition de deux radars pédagogiques. Monsieur le Maire propose que soit relancé l'étude pour le contournement du chef-lieu avec la chambre d'agriculture et les différents propriétaires.

8 :Virement crédit CCAS

Le percepteur nous demande de faire un virement de crédit sur le budget CCAS comme suite :

Compte 6257 - 244.50

Compte 6568 + 244.50

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce virement de crédit

9 Autorisation d'engagement des dépenses avant le vote du budget

Dans l'attente du vote du budget 2013, le conseil municipal doit autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, déduction faite de celle imputées au chapitre 16 et 18. Suite à la demande de la sous-préfecture, il convient de compléter cette délibération comme suit :

Dépenses investissement 2012 : 1 083 099 €

Autorisation d'engagement de **270 744 €**

Eglise compte 211318 : 55 000 €

Ecole compte 2313 : 100 000 €

Vestiaire compte 2313 : 50 000 €

Voirie compte 2315 : 65 774 €

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2013.

10: Rapport des commissions

Commission bâtiment : Serge Boex propose une visite de l'église à 11h samedi 2 février pour le choix des peintures. L'association diocésaine a lancé la souscription pour les travaux de l'église. Suite à la question de Laurent Aegerter, la future salle paroissiale sera créée dans l'ancien appartement de l'ancienne Mairie.

Commission section de Moussy : Serge Contat a reçu le remplaçant de Mr Sarraboubé, Monsieur Bruno Boymond. Le programme d'action pour 2013 représente un montant de 18 630 € HT et des travaux sylvicoles pour un montant de 4200 € HT. Ces derniers pourraient être réalisés par Alvéole. Serge Boex se renseigne.

Commission piscine : Suite à la dernière réunion du Sivu espace nautique, le bilan de la saison 2012 fait ressortir un excédent de 61 747 €. La cotisation des communes pour 2013 ne devrait pas augmenter. De sérieux problèmes de goulottes dans le bassin devraient être réglés avec les différentes entreprises. Le 1^{er} juin sera organisé un parcours ludique par le club de natation avec couverture de la piscine jusqu'à minuit. Il s'agit d'une opération caritative dont le but est de reverser les fonds à l'UNICEF.

Commission voirie : Serge Contat souhaiterait revenir sur la fermeture de la Route du lavoir. Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les différentes réunions organisées par le conseil général avec la participation des deux conseillers généraux, des deux Maires de Pers-Jussy et Cornier des techniciens voirie du conseil général et de la cellule sécurité et des transporteurs . A l'unanimité, Il a été décidé la fermeture des carrefours du Pralet et du Lavoir afin de sécuriser ces carrefours dont les conditions de visibilité insuffisantes ne permettent pas d'assurer certains mouvements et un avis favorable était donné à cette proposition. Monsieur le Maire ne souhaite pas revenir sur cette décision.

Gérard Burnier signale le passage d'un chemin communal complètement obstrué route du Riret, la bouche incendie n° 33 route de la Mollard est abîmée et enfin le fossé de la route des Moulins qui déborde.

Commission communication : Franca Viviand informe le conseil qu'une réunion aura lieu prochainement.

Commission scolaire : Une grève des instituteurs le 31 janvier nous oblige à assurer le service de garde pour les élèves présents. Christine Rubin assurera ce service minimum, une seule classe étant concernée en primaire.

Un courrier d'un parent d'élève se plaint que les ordinateurs de l'école ne fonctionnent pas et ne sont pas entretenus par la mairie. Michel Roux répond que 2 postes ne fonctionnent pas suite à un problème de Wifi et Maxessand doit intervenir demain. Ces ordinateurs ont été achetés par la commune pour un montant de 10 576 € et le sou des écoles a fait un don à la commune de 9 488 €.

Michel Roux doit demander des devis pour une classe provisoire.

10 Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un courrier recommandé a été adressé à Monsieur Pioutaz en lui demandant d'enlever le mobil home installé sur son terrain zone AP sans autorisation et s'il n'exécute pas cette demande une procédure judiciaire suivra

Monsieur le Maire remercie les membres présents et clôt la séance.